

CONCOURS PHOTO 2016

Règlement

Art. 1 Un concours ouvert à tous les licenciés (club ou membre individuel) est organisé chaque année.

Il comprend 1 catégorie :

- 1- Papier couleur, format du commerce (10 x 15) avec ou sans effets, source argentique ou numérique

Art. 2 Aucun droit n'est perçu.

Art. 3 Les sujets sont fixés pour 1an par la commission Photo.

Art. 4 Les photos seront jugées par un jury constitué de 5 licenciés.

Elles seront notées conformément à un barème préétabli. Un membre du jury ne devra en aucun cas juger les oeuvres de ses adhérents. En cas de nécessité un membre du Comité Départemental pourra participer à la notation de chaque épreuve.

Art. 5 Chaque concurrent pourra présenter trois séries par catégorie et dans chaque série 3 photos obligatoirement, mais pas plus. .Les scènes photographiques dans une même série doivent être différentes.

Art. 6 Identification : chaque concurrent marquera au dos de chaque photo papier, son numéro d'identité de cinq chiffres (le même pour toutes ses photos) suivi d'un titre se rapportant à chaque photo (ex. le chemin creux, la route, le vélo bleu, etc....).

Il devra en outre joindre à son envoi, sous enveloppe ne portant sur l'extérieur que le numéro de son identification, un bulletin d'inscription suivant le modèle établi par la commission photo.

Art. 7 Les envois papiers devront parvenir au responsable départemental pour le **10 octobre 2017**.

Pour faciliter la création du diaporama qui sera présenté le jour de l'assemblée générale **chaque participant doit transmettre (par internet de préférence) au responsable de la commission ses supports numériques.**

Art. 8 Pour le retour, les concurrents joindront à leur envoi une enveloppe à leur adresse, de taille adaptée et suffisamment affranchie.

Art. 9 Les concurrents s'engagent à laisser les photos à la disposition du jury le temps nécessaire au déroulement du concours et au montage du diaporama.

Art. 10 Le candidat renonce à faire valoir son droit à l'image. La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

A qui envoyer vos épreuves ?

Michel RENARD

Mail : ccanglois@orange.fr

28 rue du Bois Joli – 85750 ANGLES

Comité Départemental de la Vendée

Concours photo 2017

Sujet : PARCS et JARDINS

(la présence d'un vélo, d'un tandem, d'un cyclotouriste sera un plus dans la notation de la photo)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

N° téléphone _____ Club : _____

Adresse mail : _____

papier couleur avec ou sans effets

Choisissez-vous un repère à 5 chiffres :

N° de série	N° photo	Titre
1	A1	
	A2	
	A3	
2	B1	
	B2	
	B3	
3	C1	
	C2	
	C3	